

Déclaration du Burkina Faso **64^{ème} session de l'Assemblée générale**

Madame la Présidente,

La délégation du Burkina Faso souscrit à la déclaration faite par le Ghana au nom du groupe africain. Elle tient à vous adresser ses vives félicitations pour la façon dont vous dirigez les travaux de cette session et vous assurez de sa pleine collaboration. Elle voudrait féliciter le directeur général pour les efforts consentis et le secrétariat pour l'excellente préparation de cette Assemblée.

Madame la Présidente,

En dépit de la situation sécuritaire difficile que traverse notre pays et convaincu de l'importance du rôle de l'innovation et de la propriété intellectuelle pour le développement socio-économique et culturel des Etats, de nombreuses initiatives ont été entreprises afin de créer un écosystème favorable à la promotion des produits du terroir burkinabè et des produits manufacturés « Made in Burkina » à travers l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle.

En effet, dans le cadre de la promotion et la valorisation du secteur de l'artisanat, le Gouvernement a adopté un décret le 2 juin 2023 consacrant l'utilisation des pagnes traditionnels tels que le Faso Dan Fani et le Koko Dunda qui ont été labellisés en 2020 et 2022 par une diversité de catégories socio-professionnelles. En ce qui concerne le droit d'auteur, une amélioration du cadre juridique et institutionnelle a été entreprise.

Madame la Présidente,

Des efforts ont certes déjà été consentis par les autorités du Burkina Faso avec

l'appui des différents partenaires dans le domaine du développement de la propriété intellectuelle, mais de nombreux défis demeurent. C'est fort de ce constat que le Burkina Faso sollicite l'appui de l'OMPI pour la mise en œuvre de quelques actions stratégiques contenues dans sa stratégie nationale de développement de la propriété intellectuelle élaborée avec l'accompagnement de votre Organisation.

Nous sollicitons également l'appui de notre Organisation commune pour la protection au niveau international de l'Indication Géographique Protégée « Chapeau de Saponé », le développement de solutions endogènes de sécurisation et de traçabilité de nos labels et de l'opérationnalisation d'un dispositif de perception, de suivi de l'exploitation faites par les plateformes numériques ainsi que la mesure de l'impact socio-économique du droit d'auteur au Burkina Faso et la mise en place d'un système de prévoyance sociale pour les artistes.

Tout en souhaitant plein succès à nos travaux, le Burkina Faso espère accueillir courant décembre 2023, Monsieur le Directeur Général à l'occasion de la tenue du Conseil d'Administration de l'Organisation Africaine de la Propriété intellectuelle que notre pays aura le plaisir d'abriter.

Je vous remercie.